

Mesures d'accompagnement des agriculteurs face à la canicule



Mesures d'accompagnement des agriculteurs face à la canicule

Communiqué du Ministère de l'Agriculture relatif à la série de mesures pour accompagner les agriculteurs face à la canicule :

La ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire annonce une première série de mesures pour accompagner les agriculteurs face à la canicule

L'épisode caniculaire actuel, exceptionnel par sa précocité et son intensité, est particulièrement éprouvant pour le monde agricole, dont l'activité est très exposée aux effets des fortes températures.

Face à cette situation et à la demande de la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, les représentants des organisations professionnelles agricoles ont été réunis ce jour pour faire un point de la situation et identifier les mesures d'urgence à mettre en œuvre.

Après avoir entendu leurs remontées de terrain et leurs demandes concrètes pour aider les agriculteurs à traverser cet épisode exceptionnel, la ministre s'est engagée sur une première mesure destinée à limiter les conséquences de la canicule sur l'alimentation des animaux et les risques d'incendie.

Un nouveau point de situation avec les organisations professionnelles agricoles sera organisé d'ici la fin de la semaine, en vue de potentielles annonces supplémentaires.

L'accès aux ressources fourragères est facilité

Le Gouvernement souhaite anticiper les difficultés susceptibles d'affecter l'alimentation des troupeaux.

A cette fin, il sera confirmé sans délai aux préfets que, dans le cadre de la lutte contre les incendies, si des obligations de débroussaillage étaient mises en place par leurs soins et sous réserve que des jachères se situent dans la zone visée par arrêté, une jachère pourra conserver son caractère d'infrastructure agro-écologique (IAE) même si elle a été fauchée, permettant aux exploitations concernées de continuer à être éligibles aux aides au titre de la politique agricole commune (PAC) 2026. »

Parallèlement, il est demandé aux syndicats agricoles, aux chambres d'agriculture et aux instituts techniques agricoles d'intensifier leur accompagnement des producteurs et de diffuser largement les bonnes pratiques permettant d'adapter la conduite des cultures et des élevages aux fortes chaleurs.

Report des contrôles dans les départements les plus concernés

Au vu de la saisonnalité inhabituelle de l'épisode de canicule, la Ministre a par ailleurs décidé que les contrôles dans les exploitations agricoles seront, sauf impossibilité, temporairement reportés dans les départements concernés, jusqu'à la fin de la période de vigilance rouge pour canicule. Ils reprendront à l'issue.

« Face à l'intensification des épisodes climatiques extrêmes, nous avons la responsabilité de protéger les agriculteurs, les animaux et les végétaux. Il en va de la sécurité des personnes, de l'alimentation des animaux et de la défense de notre souveraineté alimentaire, qui est un impératif national. Ces objectifs exigent des mesures rapides, fortes, et adaptées. Dans cette période de canicule, le pragmatisme doit nous guider. C'est le sens de cette première mesure prise à l'issue d'échanges avec les professionnels agricoles. L'Etat est plus que jamais mobilisé pour apporter des réponses concrètes aux agriculteurs, protéger leur capacité de production et garantir l'avenir d'une agriculture française résiliente. »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.